

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE de LUZILLÉ

## RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

(Article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de LUZILLÉ se réunira  
à la MAIRIE, salle du Conseil Municipal

**VENDREDI 1<sup>ER</sup> AVRIL 2022**  
**À 20 h 00**

Affiché, le 28 mars 2022

### ORDRE DU JOUR

#### Séance ordinaire

- ↳ Relevé des décisions dans le cadre de l'article L.2122-22
- ↳ Vote des taxes 2022
- ↳ Vote du budget primitif 2022
- ↳ Affectation du résultat 2021
- ↳ Taxe occupation du domaine public (Auberge Le Mail)
- ↳ Commission de contrôle des listes électorales, remplacement d'un membre titulaire
- ↳ Commissions communales et intercommunales, remplacement des postes vacants
- ↳ Rapport des commissions
- ↳ Informations diverses

Le Maire,  
Anne Marquet-Jouzeau

